



Autorité de Régulation de la Poste  
et des Télécommunications du Congo

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
Présidence de la République

*Le Président*

14 MAY 2026

Kinshasa, le

N/réf. ARPTC/PRES/ 1038/2026

**Transmis copie pour Information à :**

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de L'État  
**à Kinshasa/Palais de la Nation**
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Postes et Télécommunications  
**à Kinshasa / Gombe**
- Son Excellence Monsieur le Ministre de L'économie numérique  
**à Kinshasa / Gombe**

**A Messieurs les Directeurs généraux de :**

- Africell
  - Airtel
  - Orange
  - Vodacom
- à Kinshasa / Gombe**

Concerne : **Transmission -Rapport de consultance**

**Messieurs,**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport intérimaire de consultance scientifique, menée sous l'égide et pour compte de l'Autorité de régulation, en vue de disposer d'une base de réflexion sur de possibles points d'harmonisation en lecture préliminaire des lois de télécoms et du numérique.

Je vous prie de bien vouloir transmettre vos observations par retour de courrier **au plus tard le 15 juin 2026**, en vue de confronter et de consolider ledit rapport, dans le cadre des missions de l'Autorité de régulation consistant à étudier et à analyser, de façon prospective, l'évolution de l'environnement juridique des activités du secteur, aux termes de l'article 3-j) de la loi n°014/2002 du 16 octobre 2002.

Veillez agréer, **Messieurs**, l'expression de ma considération distinguée.

Christian KAFENDE

